



# **TROUSSE DE DEMANDE DE SUBVENTION DE SOUTIEN À LA PARTICIPATION SPORTIVE**

Mise à jour : 19 septembre 2024

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Renseignements généraux</b>	<b>3</b>
Que dois-je savoir au sujet du Programme des sports des FAC ?	3
Qu'est-ce que le Programme de sports des FAC?	3
Qu'est-ce que la subvention de soutien à la participation sportive?	3
Comment la subvention de soutien à la participation sportive est-elle administrée	3
Qui peut faire une demande	4
Quelle est la marche à suivre pour faire une demande?	4
Qu'est-ce que la subvention de soutien à la participation sportive peut couvrir?	4
Qu'est-ce que la subvention de soutien à la participation sportive ne peut pas couvrir?	5
Quand devrais-je faire demande?	5
Quel est le processus d'approbation de la subvention de soutien à la participation sportive?	6
À quelle fréquence ce document sera-t-il mis à jour?	7
Coordonnées	7
<b>Comment remplir la demande de subvention</b>	<b>8</b>
Renseignements sur le candidat ou la candidate	8
Renseignements sur l'événement	9
Blessures et atténuation des risques	9
Dépenses	9
Sources de financement	9
<b>Traitement, sondage et paiement</b>	<b>10</b>
Traitement d'une demande	10
Sondage	10
Paiement	10
<b>Formulaire de demande</b>	<b>11</b>
Des questions	11

# Renseignements généraux

---

## **Que dois-je savoir au sujet du Programme des sports des FAC?**

Le Programme de sports des FAC est administré par les Programmes de soutien du personnel des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (PSP/SBMFC). Les programmes sont livrés pour le compte des Forces armées canadiennes (FAC). Il englobe l'ensemble des sports pratiqués par les militaires et contribue à l'état de préparation opérationnelle des membres des FAC en leur offrant des occasions sportives qui ont une incidence sur leur bien-être mental, social et physique.

**Qu'est-ce que le Programme de sports des FAC?** Le personnel des FAC peut prendre part à des sports locaux, régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à des sports au sein de la communauté. Des militaires et du personnel des FNP soutiennent le Programme en tant que président ou présidente d'honneur, entraîneurs ou entraîneuses, gérants ou gérantes d'équipe, officiels ou officielles, soigneurs ou soigneuses et administrateurs ou administratrices (PSP).

La participation aux sports récréatifs et aux sports de compétition fait partie intégrante de la formation continue et du perfectionnement des membres des FAC.

## **Qu'est-ce que la subvention de soutien à la participation sportive?**

Cette subvention se concentrera sur le soutien aux occasions sportives locales jusqu'au niveau national et comprendra du soutien aux membres HORSCAN.

Le programme vise à soutenir et renforcer la participation aux sports par l'entremise de possibilités en dehors du Programme de sports des FAC, favoriser l'intégration communautaire, réduire les obstacles et alléger certaines des pressions financières associées à la participation et à l'accès aux sports communautaires.

Un budget limité est alloué à la subvention de soutien à la participation sportive. Compte tenu qu'un grand nombre de demandes seront reçues chaque année, l'octroi d'une subvention ne peut être garanti.

**Comment la subvention de soutien à la participation sportive est-elle administrée?** Étant donné que les subventions seront attribuées selon le lieu et la distance, le programme sera administré et soutenu financièrement par le personnel des sports des PSP de la base ou de l'escadre d'appartenance des membres et le bureau des sports des FAC du quartier général (BSFAC-QG/PSP).

**Qui peut faire une demande?** Les membres des FAC (Force régulière et Force de réserve) qui sont des **athlètes, des entraîneurs ou entraîneuses et des officiels ou officielles** qui participent à des événements civils locaux, provinciaux, nationaux ou internationaux en dehors du Programme formel des sports des FAC.

### **Quelle est la marche à suivre pour faire une demande de subvention?**

Suivez les étapes suivantes pour remplir et soumettre, en bonne et due forme, une demande de subvention de soutien à la participation sportive.

**Étape 1** – Lisez attentivement cette trousse de demande pour connaître la façon de soumettre une demande dûment remplie (le fait de ne pas soumettre toute l'information requise retardera le traitement de votre demande).

Pour toute question supplémentaire, veuillez communiquer avec le [département des sports des FAC de votre base ou escadre](#).

**Étape 2** – Remplissez et soumettez votre demande aux fins d'examen et d'approbation au département des sports des FAC de votre base ou escadre locale.

**Étape 3** – Au cours de la procédure d'examen et d'approbation, le département des sports des FAC de votre base ou escadre transmettra, pour vous, la demande au niveau d'autorité approprié, au besoin.

Pendant cette étape, il est possible que l'on demande des documents supplémentaires s'ils n'ont pas été fournis initialement.

**Étape 4** – Le candidat ou la candidate sera informé(e) de la décision finale.

**Qu'est-ce que la subvention de soutien à la participation sportive peut couvrir?** Voici une liste d'exemples, non exhaustive, du type de dépenses que la subvention pourrait couvrir :

- frais d'inscription à une compétition ou frais de cours (entraîneur et entraîneuse et officiel et officielle)
- soutien pour les frais de ligue de la communauté locale
- frais de transport (billets d'avion, essence, location de véhicule)
- hébergement
- repas
- certification/qualification/licence
- perfectionnement professionnel (conférence/ateliers)

**Qu'est-ce que la subvention de soutien à la participation sportive ne peut pas couvrir?** Voici une liste d'exemples, non exhaustive, du type de dépenses que la subvention ne peut pas couvrir :

- équipement
- vêtements et accessoires
- activités sportives non autorisées énumérées au paragr. 3.8 [DOAD 5045-1 Programme de sports des Forces armées canadiennes](#)
- soutien aux événements de sensibilisation organisés par les FAC, tels que la Course de l'Armée du Canada, Défi-vélo de la Marine et la Course de l'Aviation royale canadienne.

**Quand devrais-je faire demande?** Les membres des FAC doivent soumettre leur demande 30 jours avant leur événement. Les demandes soumises moins de 30 jours avant le début de l'activité seront prises en considération pour du soutien, mais nous ne pouvons pas garantir qu'elles seront traitées en temps.

Vous devez soumettre une demande :

- Une fois que votre participation à un événement ou à un cours a été confirmée.
- Les candidats et candidates doivent remplir et soumettre le formulaire de candidature **30 jours avant la date de leur événement.**
- Les candidatures peuvent être soumises en tout temps entre le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et le 7 mars 2025

## Quel est le processus d'approbation de la subvention de soutien à la participation sportive?

Niveau de l'événement	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4
Local	Le candidat ou la candidate soumet sa candidature à son coordonnateur ou sa coordonnatrice des sports des FAC aux fins d'examen et de considération.	Le coordonnateur ou la coordonnatrice sports des FAC demande le soutien financier du gestionnaire ou de la gestionnaire régional(e) des sports (GSR).	Le coordonnateur ou la coordonnatrice des sports des FAC demande l'approbation au commandant ou à la commandante de l'unité.	Aucune autre étape après l'étape 3.
Provincial	Le candidat ou la candidate soumet sa candidature à son coordonnateur ou sa coordonnatrice des sports des FAC aux fins d'examen et de considération.	Le coordonnateur ou la coordonnatrice sports des FAC demande le soutien financier du ou de la GSR.	Le coordonnateur ou la coordonnatrice des sports des FAC demande l'approbation au commandant ou à la commandante de l'unité.	Aucune autre étape après l'étape 3.
National	Le candidat ou la candidate soumet sa candidature à son coordonnateur ou sa coordonnatrice des sports des FAC aux fins d'examen et de considération.	Le coordonnateur ou la coordonnatrice des sports des FAC demande le soutien financier au bureau des sports nationaux des FAC.	Le coordonnateur ou la coordonnatrice des sports des FAC demande l'approbation au commandant ou à la commandante de l'unité.	Aucune autre étape après l'étape 3.
International	Le candidat ou la candidate soumet sa candidature à son coordonnateur ou sa coordonnatrice des sports des FAC aux fins d'examen et de considération.	Le coordonnateur ou la coordonnatrice des sports des FAC demande l'approbation au bureau des sports nationaux des FAC.	Le coordonnateur ou la coordonnatrice des sports des FAC demande l'approbation au commandant ou à la commandante de l'unité.	Le coordonnateur ou la coordonnatrice des sports des FAC demande l'approbation au commandant ou à la commandante de la base ou de l'escadre.

**À quelle fréquence ce document sera-t-il mis à jour?** Ce document sera revu et mis à jour annuellement par le bureau des sports des FAC (QG), au besoin.

### **Coordonnées**

#### **Bureau des sports de la base ou escadre**

Lien : communiquer avec le [département des sports des FAC de votre base ou escadre](#).

#### **Bureau des sports nationaux des FAC – QG**

Courriel : [boyer.francis@sbmfc.com](mailto:boyer.francis@sbmfc.com)

Site Web : [Programme de subvention sportive des FAC](#)

# Comment remplir la demande de subvention?

---

Vous trouverez ci-dessous des informations clés pour chaque section de la demande de subvention.

**Veillez noter que les candidats ou candidates pourraient devoir passer par des étapes supplémentaires, requises par leur chaîne de commandement, pour obtenir l'autorisation de participer.**

En voici quelques exemples :

- Note d'information au commandant ou à la commandante ou à la chaîne de commandement de l'unité demandant d'approuver la participation;
- [Avis d'intention de voyager \(AIV - pour les militaires qui se rendent à un événement ou à un cours à l'échelle internationale\)](#)
- Les indemnités de service temporaire sont à la discrétion de la chaîne de commandement militaire local.

Si vous participez à plusieurs événements, vous devez soumettre une demande de subvention de soutien à la participation sportive pour chaque événement séparément. La documentation reçue contenant plus d'un événement ne sera pas acceptée.

**Renseignements sur le candidat ou la candidate :** Pour remplir votre formulaire de demande de subvention, vous aurez besoin des renseignements suivants :

- numéro de matricule
- grade
- genre
- nom au complet
- date de naissance
- adresse postale
- numéro de téléphone
- courriel
- élément/commandement (Aviation/Armée/Marine)
- base / escadre
- unité
- dernière date de l'évaluation FORCE
- classe (Force régulière ou Force de réserve)



**Renseignements sur l'événement :** Dans cette section, vous devez fournir des renseignements relatifs à l'événement pour lequel vous demandez du soutien :

- rôle à l'événement (athlète, entraîneur ou entraîneuse, officiel ou officielle);
- sport;
- nom de l'événement;
- nom de l'organisation hôte responsable de l'événement;
- dates (incluant les jours déplacements);
- lieu (ville/province/pays);
- niveau de l'événement (local, provincial, national, international);
- lien (Web) de l'événement;
- détails sur les événements antérieurs ou l'expérience antérieure dans ce sport;
- détails sur la préparation ou votre entraînement pour l'événement.

**Blessures et atténuations des risques :** Dans cette section, vous devez fournir des informations sur les blessures et les mesures d'atténuation des risques.

**Dépenses :** Dans cette section, vous devez donner un aperçu des dépenses liées à la participation à votre événement (frais d'inscription, transport, hébergement, repas et autres).

**Sources de financement :** Indiquez toute aide financière que vous recevez d'autres sources. Par exemple : subventions d'organismes sportifs provinciaux ou de fédérations sportives, etc.

# Traitement, sondage et paiement

---

**Traitement d'une demande :** Une demande de subvention de soutien à la participation sportive sera généralement traitée dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de votre demande de subvention.

Ces délais peuvent être prolongés pour un certain nombre de raisons telles que le nombre de demandes reçues, un formulaire incomplet ou des documents justificatifs manquants.

Vous recevrez une correspondance écrite de la décision une fois qu'elle aura été rendue par l'autorité d'approbation applicable.

Si une demande est incomplète et que le bénéficiaire admissible ne fournit pas les documents requis dans les délais prescrits indiqués dans la correspondance écrite, la demande ne sera pas soutenue, ni approuvée.

**Sondage :** Dans le cadre du Programme de subvention de soutien à la participation sportive, les bénéficiaires doivent répondre à un court sondage sur leur expérience, essentiel pour améliorer le programme et l'expérience en cliquant sur le [lien suivant](#).

En outre, nous demandons aux candidats et candidates de soumettre une photo de leur participation à l'événement soutenu.

**Paiement :** Assurez-vous de conserver et de fournir vos reçus pour les dépenses encourues lors de la participation à l'événement. Ceux-ci sont nécessaires pour que le coordonnateur ou la coordonnatrice des sports des FAC de votre base ou escadre traite votre demande de remboursement (spécimen de chèque ou formulaire de dépôt direct requis).

Dans le cas d'un paiement en excédent, le solde restant sera perçu auprès du bénéficiaire de la subvention en tant que dette.

# Formulaire de demande

---

Merci d'avoir lu la trousse de demande de subvention de soutien à la participation sportive.

Le formulaire de demande de subvention de soutien à la participation sportive et d'autres renseignements pertinents sont disponibles à l'adresse suivante : [subvention de soutien à la participation sportive des FAC](#).

## Des questions?

---

Si vous avez des questions concernant cette subvention ou pour en savoir plus, nous vous invitons à communiquer avec le [coordonnateur ou coordonnatrice des sports de votre base ou escadre](#)

Les demandes générales et les suggestions sur le programme peuvent être adressées à [Frank Boyer](#), coordonnateur des programmes et des projets des sports des FAC (QG).

Nous vous encourageons aussi à visiter notre Foire aux questions, où vous pourriez trouver des réponses à vos questions : [FAQ | Subvention de soutien à la participation sportive des FAC](#).